

*MAIRIE DE  
CARNETIN*

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
18 AVRIL 2014**

Le dix huit avril deux mille quatorze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **09 avril 2014**

TABLEAU DE PRESENCE				
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent excusés</i>	<i>Pouvoir à</i>
Maire	LEROY Pascal	x		
Adjoints	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
	DENIZO Hervé	x		
Conseillers municipaux	BIZIEN Roland	x		
	DANILOFF Michel	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	GOEMINNE Ludwig	x		
	MURIEL Serge	x		
	PALHEIRE Gaëlle	x		
	PIFFRET Jean-François	x		
	VIEILLEDEN Laure	x		

☞ ORDRE DU JOUR ☞

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2014.
- 2) Compte administratif 2013 -Compte de Gestion 2013
- 3) Budget unique 2014
- 4) Renouvellement du contrat des espaces verts
- 5) Renouvellement du contrat cartes Imagine R
- 6) Renouvellement du contrat d'entretien des locaux de la mairie
- 7) Renouvellement du délégué au C.N.A.S.
- 8) Renouvellement de la commission des impôts directs
- 9) Extension du périmètre du S.I.E.T.R.E.M. - Adhésion de la commune de Jablines
- 10) Cession de terrain – Chemin du lavoir à Thorigny-sur-Marne
- 11) Informations et questions diverses

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur Pascal LEROY, Maire. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- . Modification des délégués à la commission d'appel d'offre
- . Autorisation de signer la charte sur l'éco-conditionnalité

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

- o Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal LEROY propose de désigner Monsieur Jean-Marc DULIN comme secrétaire de séance.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 avril 2014.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## II – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN. Celui-ci présente le compte administratif de l'année 2013, détaille son contenu et liste les opérations réalisées dans l'année 2013 suivant le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	
Report de l'exercice 2012	116.775,93 €
Excédent 2013	55.714,35 €
<b>Soit excédent de Fonctionnement 2013</b>	<b>172.490,28 €</b>

  

INVESTISSEMENT	
Report 2012	- 49.015,29 €
Résultat d'exercice 2013	25.303,50 €
<b>Soit déficit d'investissement 2013</b>	<b>- 23.711,79 €</b>

  

<b>Exédent cumulé des 2 sections</b>	<b>148.778,49 €</b>
--------------------------------------	---------------------

Les restes à réaliser à reporter en section d'investissement correspondent à la somme de **1.469,93 €** du budget 2013.

La section investissement faisant apparaître un déficit à couvrir, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN propose de réaffecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Compte 1068 : **23.711,79 €**
- Compte 002 : **148.778,49 €**

Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence de la séance est confiée à Michel DANILOFF, doyen du Conseil Municipal, qui propose d'approuver le compte administratif 2013 par chapitre.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

## IIB – COMPTE DE GESTION 2013

L'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, indique que le compte de Gestion présenté par Madame le Trésorier de Lagny-sur-Marne est conforme au compte Administratif.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déclarer que le Compte de Gestion pour l'exercice 2013 du budget de la commune n'appelle ni observation, ni réserve.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

### III – BUDGET UNIQUE 2014

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN qui présente les deux principales orientations budgétaires pour l'année 2014 :

- Budget construit sur la base d'un taux constant des taxes,
- Fonctionnement en autofinancement sans recours à l'emprunt.

Il rappelle aux membres du Conseil que le budget doit être voté chapitre par chapitre.

#### I. TAUX DES TAXES D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2013, le Conseil Municipal avait opté pour ne pas augmenter les taux des taxes compte tenu de la période financière difficile dans laquelle se trouve la France.

Malheureusement, cette période continue et de fait impacte sur le budget des ménages. Aussi, Monsieur le Maire, en accord avec l'ensemble du Conseil Municipal, propose de ne pas augmenter les taux des trois taxes pour 2014. En conséquence, le taux des trois taxes reste à niveau constant, soit :

Taxe d'habitation	11,41 %	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Taxe Foncier Bâti	17,63 %	
Taxe Foncier Non Bâti	51,69 %	

Le produit fiscal attendu pour l'année 2014 sera **152.590,00 €**

#### II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est également nécessaire que chacune des subventions aux associations soient votées par le Conseil Municipal. L'Adjoint aux finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, propose d'inscrire au compte 6574 les montants suivants :

Association Jeunes de Thorigny (A.J.T.)	600,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Entente Cycliste des Boucles de la Marne (E.C.B.M.)	1.700,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Association Les Amis de Carnetin	750,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Association Les Restos du cœur	1.000,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Association Courir Avec Pomponne	500,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>

#### III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### a) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 / Charges à caractère général	115.100,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 012 / Charges de personnel	123.860,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 014 / Atténuation de produit	2.700,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 65 / Autres charges de gestion courante	79.550,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	10.000,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 022 / Dépenses imprévues	24.154,81 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 023 / Virement à la section d'investissement	31.957,56 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 042 / Opérations d'ordre entre section	4.320,51 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>

**Total des dépenses de fonctionnement : 391.642,88 €**

##### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 13 / Atténuations des charges	6.400,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 70 / Produits des services	5.750,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 73 / Impôts et taxes	175.543,39 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>
Chapitre 74 / Dotations et participations	55.171,00 €	<b>APPROUVE A L'UNANIMITE</b>

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 242.864,39 €  
Excédent antérieur reporté (R 002) : 148.778,49 €  
**Total recettes de fonctionnement cumulées : 391.642,88 €**

#### IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

##### a) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 / Immobilisations corporelles	50.600,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
---	-------------	------------------------

Solde d'exécution positif reporté : 23.711,79 €  
**Total des dépenses d'investissement : 74.311,79 €**

##### b) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 / Subventions d'investissement	4.701,93 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 10 / Dotations, fonds divers et réserve	9.620,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 1068 / Excédents de fonctionnement	23.711,79 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 021 / Virement à la section de fonctionnement	31.957,56 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 040 / Opérations d'ordre entre sections	4.320,51 €	APPROUVE A L'UNANIMITE

**Total recettes d'investissement : 74.311,79 €**

L'assemblée à l'unanimité des membres présents vote les chapitres et arrête le budget unique 2014 comme suit :

**Section de FONCTIONNEMENT : 391.642,88 €**  
**Section d'INVESTISSEMENT : 74.311,79 €**

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

#### IV – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DENIZO, Adjoint chargé des espaces verts.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que le contrat d'entretien des espaces verts est annuel.

Aussi, il est proposé de renouveler ce contrat avec la micro-entreprise de Monsieur Patrice THEVENARD.

Les prestations comprennent les tontes des différents terrains communaux, le désherbage de la place de l'église et des trottoirs, le broyage du terrain en contre bas du point de vue de la Croix, ainsi que l'élagage des tilleuls de la commune (mairie, cimetière, point de vue) par rotation de 3 ans.

Les allées du cimetière sont désherbées 3 fois dans l'année.

Le coût annuel de ces prestations est de **7.245,72 €** net soit 2% d'augmentation par rapport à 2013.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le renouvellement de ce contrat.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

#### V – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CARTE IMAGINE R

Monsieur le Maire donne la parole à MONSIEUR Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé des finances.

Ce dernier rappelle à l'assemblée les termes de la délibération du 19 novembre 2004 par laquelle celui-ci le conseil municipal décidait de financer à 50 % la base tarifaire de 2 zones la carte Imagine R pour les collégiens ou lycéens domiciliés sur notre commune. Il informe par ailleurs qu'en 2013/2014, 18 jeunes ont bénéficié de cette subvention.

Après financement par le Conseil Général de Seine et Marne, cette subvention serait pour l'année 2014/2015 de **83 €** par jeune demandeur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le renouvellement de cette subvention.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## VI – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que consécutivement à l'état de santé de Mme Martine LEDUC qui s'occupait jusque là de l'entretien des locaux de la mairie et la salle polyvalente, il est nécessaire d'assurer la continuité de ce service. Aussi, il est proposé à l'assemblée de renouveler le contrat d'entretien avec l'entreprise de nettoyage PRONET, installée sur la commune et qui a assuré le relais jusqu'à ce jour.

Ce contrat comprend l'entretien ménager des bureaux, de la salle du conseil, des communs et de la salle polyvalente.

La fréquence d'intervention est de tous les 15 jours pour un montant de **65 € HT** par passage.

Le nettoyage des vitres du bâtiment de la mairie a lieu une fois par trimestre pour **85 €** par passage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le renouvellement de ce contrat.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## VII – RENOUELEMENT DU DELEGUE AU CNAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 04 juillet 2009 concernant l'adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) pour la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. A chaque renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu d'élire un nouveau représentant des élus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN Adjoint au Maire en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## VIII – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de créer une nouvelle commission des impôts directs et propose à l'assemblée de valider la liste ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Patrick TAUPIN-GARDIN	Mme Laure VIEILLEDEN
M. Patrice THEVENARD	M. Ludwig GOEMINNE
Mme Marie-Jeanne BISIAUX	M. Serge MURIEL
M. Hervé DENIZO	Mme Gaëlle PALHEIRE
M. Alain DUCROS	M. Pascal PINCEMAILLE
Mme Gisèle BONNEAU	Mr Marcel LEROY
M. Michel DANILOFF	Mme Liliane FARGETTE
M. Marc DUVAL	M. Jean-Marc DULIN
M. Jacques BRUWIER	M. Gérard SENENTE
M. Jean-François PIFFRET	M. Lucien RAFFESTIN
M. Antoine BORDIN	Mme Marianne LEFEBVRE
Hors commune : Mr Jean ALLIX	M. Bruno CAVANNA

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## IX – EXTENSION DU PERIMETRE DU S.I.E.T.R.E.M.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du S.I.E.T.R.E.M. concernant la commune de Jablines. Du fait de l'entrée de Jablines dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, cette commune n'adhère plus au S.M.I.T.O.M. Nord Seine-et-Marne. Il est conséquence nécessaire d'étendre le périmètre d'intervention du S.I.E.T.R.E.M. à la commune de Jablines.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter l'extension de ce périmètre à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## X – CESSION DU CHEMIN DU LAVOIR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'existence d'un chemin qui menait au lavoir communal situé sur la commune de Thorigny. Le lavoir a été rétrocédé en son temps par la commune. Reste le chemin d'accès qui est encore propriété de la commune de Carnetin.

Comme d'une part ce terrain n'a plus d'utilité pour la commune et que d'autre part la commune de Thorigny-sur-Marne a demandé officiellement la reprise de ce terrain à son bénéfice afin notamment de pouvoir réaliser la mise en conformité de l'assainissement, il propose d'adopter le principe de la cession à l'Euro symbolique de la parcelle A 371 pour incorporation au domaine public de la commune de Thorigny-sur-Marne.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## XI – MODIFICATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier un représentant de la commission d'appel d'offre. En effet, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN étant Adjoint aux finances, il ne peut siéger à cette commission. En conséquence, il est proposé de le remplacer par Monsieur Hervé DENIZO.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## XII – CHARTRE SUR L'ECO-CONDITIONNALITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, chargé du dossier. Celui-ci explique suite à la délibération prise en conseil municipal du 13 février 2014 qui acceptait les principes l'éco-condition, notamment pour ce qui concerne la diminution progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires, il est nécessaire d'accepter également à la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette charte.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## XIII – INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

### o Engins à moteurs sur la Dhuis

Monsieur le Maire fait part de la volonté de Madame la Commissaire de Police de réaliser des opérations dissuasives conjointement avec les services de gendarmerie.

### o Vitesse excessive

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame la Commissaire de Police qui annonce des contrôles de vitesse sur la rue des Gloriettes.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 05**

